

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 94.00.621.001.1 DU 3 MAI 1994

## Bascules à équilibre automatique BIZERBA modèle B-AEM

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

### FABRICANT

BIZERBA GMBH & Co KG, Postfach 1140, D 7460, Balingen (Allemagne).

### DEMANDEUR

BIZERBA FRANCE, rue de Malacombe, BP 32, 38295 Saint Quentin Fallavier Cedex (France).

### OBJET

La présente décision complète les décisions n° 92.00.621.002.1 du 17 janvier 1992 (1) et n° 92.00.620.003.1 du 11 septembre 1992 (2) relatives aux balances à équilibre automatique BIZERBA modèle B-AEM.

### CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques métrologiques des balances à équilibre automatique BIZERBA B-AEM diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées uniquement par la portée maximale qui est :

$150 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 300 \text{ kg}$ .

(1) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 59.

(2) Revue de Métrologie, septembre 1992, page 1352.

Les autres caractéristiques, les indications particulières et les conditions particulières de vérification sont inchangées.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des balances BIZERBA concernées par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- Balance BIZERBA modèle B-AEM
- décision n° 92.00.621.002.1 du 17 janvier 1992
- Max :            Min :            e :
- la classe de précision sous la forme III.

### DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le demandeur.

### VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPHECHMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET